

# PANIER AMAP du BISTROT À TISSER

## paniers de légumes BIO

### Quelques explications

Cette saison, comprise entre le 28 Janvier 2021 et le 16 décembre 2021, les prix restent stables. Cette saison compte 41 **distributions au total**. Dans le contrat standard, on en **décompte** 6 pour absence de l'adhérent, qu'il peut prendre (ou non) à sa guise, mais en respectant un préavis (la veille avant 19h). Donc, **seules 35 distributions sont payées** par l'Amapien, dans le cadre de son contrat.

**Les absences non prises sont des paniers en + du contrat**, régularisées en fin de saison. Le but de ces semaines d'absences est de procurer une souplesse à l'Amapien, qui n'est pas obligé de trouver un remplaçant ou voir son panier perdu.

Au préalable, il faut souscrire au bulletin d'adhésion 2021 de l'association ou adhérer via HelloAsso : voir sur le site <https://www.lebistrotatisser.fr/adherer/>

#### **Congés producteurs :**

2 semaines à Noël (pas de distribution les Jeudis 23 et 30 décembre 2021)

Les 4 producteurs associés au sein du GAEC «Les Jardins du Lac», assureront une distribution continue pendant le mois d'août 2021.

**Transition Hiver-Printemps :** 6 semaines de début Avril à mi-Mai (pas de distribution les Jeudis 1-8-15-22 et 29 avril, ainsi que le 6 mai 2021). But : éviter les répétitions de la gamme printanière (huit semaines de salade, épinards, radis, oignons blancs) et permettre aux légumes de Printemps de pousser suffisamment pour remplacer correctement ceux d'Hiver => Reprise le jeudi 13 mai 2021.

#### **Feuille d'émergence aux distributions :**

(Faire) **Cocher** à chaque distribution permet de voir si un Amapien a oublié son panier => on peut le contacter.

**Penser à indiquer si vous êtes** absent pour la(les) semaine(s) suivante(s) => (Faire) **Mettre** <ABS>

**Prélèvements bancaires :** à privilégier (simplifie beaucoup l'administration pour le producteur) => merci d'envoyer par mail ([ludovic.ascension@gmail.com](mailto:ludovic.ascension@gmail.com)) au producteur votre RIB + votre contrat afin que le producteur puisse mettre en place le SEPA.

**Chèques :** Il est également possible de régler par chèque à l'ordre de «**Les Jardins du Lac**» [Merci de ne pas dater les chèques, le producteur mettra la date, au fur et à mesure des encaissements, tous les mois].

**Paniers d'essai :** une personne nouvelle, désireuse de tester, a la possibilité d'effectuer, consécutivement dans la saison, jusqu'à 3 paniers d'essai (différents ou identiques en nature : Solo – Duo – Famille). À l'issue de son essai, elle peut le transformer en contrat définitif (avec adhésion à l'association) ou décliner.

**Le contrat :** Il permet la réservation du panier et le suivi. Afin de préserver la planète, vous pouvez n'imprimer qu'1 seul exemplaire papier, destiné au producteur. Sinon, imprimez classiquement 2 exemplaires, remplis et signés, que vous remettrez au producteur.

**Important:** NE PAS PRENDRE LE CONTRAT STANDARD, si vous avez des spécificités (fréquence autre qu'hebdomadaire, règlements différents, etc...) => voir en particulier avec un membre du bureau et/ou le producteur.

Mais vous pouvez prendre un contrat standard d'un an, même si vous pensez avoir un événement professionnel ou personnel (déménagement, etc...) susceptible d'interrompre la poursuite du contrat. À ce moment-là, dans un esprit de compréhension et de souplesse, on arrête le contrat et on procède au solde. (Avertir un peu avant l'événement).

Restant à votre disposition pour tout éventuel complément d'information.

A bientôt,

Quentin et Thomas pour le Bistrot A Tisser / [info@lebistrotatisser.fr](mailto:info@lebistrotatisser.fr) / <https://www.lebistrotatisser.fr/>